

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 novembre 2018

**Rapporteur :
Madame Karine ARZ**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/11/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2018
(accusé de réception du 13/11/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations à caractère social

Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 19 658 € sont soumises à l'avis de la Commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

Ligne budgétaire 520 6574 900 :

Nom de l'association	Montant en euros
Secours Catholique Association dont le but est d'apporter partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme, national ou confessionnel, tout secours et toute aide directe et indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires. Subvention de fonctionnement	1 600 €
Secours populaire français Association dont le but est de soutenir, dans l'esprit de la déclaration universelle des droits de l'Homme, aux plans matériel, sanitaire, médical, moral, juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement, des conflits armés. Subvention de fonctionnement	700 €
Aide aux loyers	15 018 €
Aide à l'organisation d'une sortie familiale – Subvention exceptionnelle	1 500 €

Nom de l'association	Montant en euros
<p>Fédération des associations de conjoints survivants et parents d'orphelins (FAVEC 29) Association dont le but est l'accompagnement des personnes : aide aux dossiers veuvage ; écoute pour aider à reprendre goût à la vie ; rompre l'isolement. Subvention de fonctionnement</p>	170 €
<p>Enfance et partage Association de prévention, d'assistance et de défense des enfants contre toute atteinte à la personne humaine, notamment contre toute forme de mises en péril, de violences physiques, psychologiques, morales, sexuelles, y compris les atteintes à la vie. Subvention de fonctionnement</p>	200 €
<p>Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH) Association dont le but est de défendre les droits des victimes d'accident du travail et de la vie auprès des organismes de protection sociale, des tribunaux, de divers organismes et des assurances. Subvention de fonctionnement</p>	170 €
<p>Association pour les soins palliatifs Armorique Mettre en œuvre des actions permettant aux personnes atteintes de maladies graves potentiellement mortelles, de vivre cette étape de la vie avec le maximum de confort et de dignité ; proposer une présence et une écoute auprès du malade, à domicile ou en établissements ; accompagner la personne en complément de la famille, du personnel soignant, des auxiliaires de vie sans les remplacer ; être à l'écoute de la famille, la soutenir. Subvention de fonctionnement</p>	300 €